RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ DÉPARTEMENT DE NIÈVRE COMMUNE DE LA MACHINE

Maître d'Ouvrage **EREA INGENIERIE**



PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MACHINE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Formulaires de dépôt de demande de permis de construire et tableau récapitulatif des propriétés

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Délibération du conseil communautaire

PC1 - Plans de situation du terrain....../ Cartes de situation nationale et régionale // Vue aérienne // Plan cadastral
 PC2 - Plans de masse..../ Plans de masse au 1/2500ème // Emprises au 1/1000ème et 1/500ème

- Plans coupes du terrain et des constructions
- Notice descriptive du site et présentant le projet et ses aménagements
- PC5 Plans des façades et des toitures
- Insertion du projet dans son environnement
- **PC7** Environnement proche
- PC8 Paysage Iointain
- PC11 Étude d'impact



FORMULAIRE DE DEPÔT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin
tél. +33 6,47 86 79-14 // email. mg @ msarchi.net
singl. \$24 643 613 00030 // croof n° \$38674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNE DE LA MACHINI DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE



EREA INGENIERIE

37190 Azay-le-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € RET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tou



Demande de

☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



☒ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406 · Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...). Nº de dossier · Vous réalisez une nouvelle construction. • Vous effectuez des travaux sur une construction existante. La présente demande a été reçue à la mairie Votre projet comprend des démolitions. · Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Cachet de la mairie et signature du receveur Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous lacksquare au Directeur du Parc National renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial 1 - Identité du demandeur Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{éme}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes. Vous êtes un particulier Madame 🗌 Monsieur Nom: Prénom Date et lieu de naissance Date: _______ Commune Pays: Département : | | | | | Vous êtes une personne morale Raison sociale : EREA INGENIERIE Dénomination : EREA INGENIERIE N° SIRET : _5__1_4_6_1_7_3_8_8_9_6_0_0_0_0_0_1_1_ Type de société (SA, SCI,...) : SARL Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☑ Nom: WAEBER Prénom : Lionel 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: 10 Voie : Place de la République Lieu-dit : Localité : AZAY-LE-RIDEAU Code postal : (3)(7)(1)(9)(0) BP : (2)(2)(2)(2)(2) Cedex : (2)(2)(2)(2)(2)Téléphone: 0,2,4,7,2,6,8,8,1,6 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _______ Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame 🗋 Monsieur Personne morale Nom : Prénom OU raison sociale : Adresse : Numéro : Voie: Localité Lieu-dit : Code postal : _____ BP : ____ Cedex : ____ Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale : Téléphone: indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _______ 🗹 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à lionel.waeber@erea-ingenierie.com J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de

l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

	2/17
3 - Le terrain	
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doive précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant ap Adresse du (ou des) terrain(s)	
Numéro : Voie :	
Lieu-dit : Forêt des Glénons Localité : LA MACHINE	
Code postal: 5.8.2.6.0 BP: Cedex: Cedex:	
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales page 9) Préfixe: Section: _A_M_ Numéro: _4_2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): _196 800	s, veuillez renseigner la fiche complémentaire
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois ou de bénéficier d'impositions plus favorables)	· ·
Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui Non 2 Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui Non I Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Partenarial (P.U.P)? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?	Oui Non Je ne sais pas Urbain Oui Non Je ne sais pas Urbain Oui Non Je ne sais pas Non Je ne sais pas De ne sais pas D
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous le	s connaissez. les dates de décision ou d'auto-
risation, les numéros et les dénominations :	· ·
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménage Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro	
	ojet de construction)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement	ojet de construction)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports	ojet de construction)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs	ojet de construction) a ou les cases correspondantes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol:	ojet de construction) a ou les cases correspondantes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²):	ojet de construction) a ou les cases correspondantes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Profondeur (pour les affouillements):	ojet de construction) a ou les cases correspondantes)
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs	ectifs de caravanes ou a une surface de plancher totale supérieure à
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans	ectifs de caravanes ou une surface de plancher totale supérieure à recevant plus de deux résidences mobiles
Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (pro 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du pul à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	ectifs de caravanes ou une surface de plancher totale supérieure à recevant plus de deux résidences mobiles un document d'urbanisme comme devant être blic, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou
A.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Superficie (en m²): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du pul à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans le	ectifs de caravanes ou une surface de plancher totale supérieure à recevant plus de deux résidences mobiles un document d'urbanisme comme devant être blic, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou e marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et
A.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la Quel que soit le secteur de la commune Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages coll de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol: Profondeur (pour les affouillements): Hauteur (pour les exhaussements): Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du pul à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture forestières	ectifs de caravanes ou une surface de plancher totale supérieure à recevant plus de deux résidences mobiles un document d'urbanisme comme devant être blic, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou e marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

		3/17
Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :	tificat aux con	structeurs.
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Oui 🗆	Non 🗆
Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗆	Non 🗆
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberg	jement touris	stique
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		
Nombre maximal de personnes accueillies :		
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :		
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explo	itation :	-

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

Oui 🔲

Non 🔲

5 - A remplir pour une demande comprenant u	n projet de construction
5.1 - Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui ☑ Non ☐	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessou	
Nom de l'architecte : <u>Schweisshelm</u>	Prénom : Matthias
Numéro : 23 Voie : rue Hoche	
Lieu-dit :Loca	
Code postal : _9_3_5_0_0_BP : Cedex :	
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : <u>S18674 (Matthias</u>	Schweisshelm Architecture SASU)
Conseil Régional de : <u>ILE-DE-FRANCE</u>	
Téléphone : ou Téléc	
Adresse électronique :	ms @ msarchi.net
	connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre n et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les e code.
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :
M. Solwas Male	matthias schweisshelm architecture 23 rue Hoche 93500 Pantin tél. +33 6 47 86 79 14 // email. ms @ msarchi.net siret. 824 643 613 00030 // croaif n° S18674
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé e D Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une gatoire.	n architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² : des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-
 5.2 - Nature du projet envisagé ☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante ☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a 	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	valit i achievement de la (eu des) construction(s)
surface cadastrale de 19,68 ha sur la commune de La N clôturée dédiée au projet globale est d'environ 11,45 ha	'un parc photovoltaïque d'une puissance de 9,08 MWc sur une Machine dans le département de la Nièvre (58). L'emprise Le projet comprend 5 locaux électriques, un poste de au moyen d'un grillage à maille soudée, d'une hauteur hors sol
électrique nécessaire à votre projet :	e à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance
/ous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en archi	tecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à

associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de plancher;

 ⁻ Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
 - Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5/1
5.3 - Informations complémentaires
Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
Autres financements :
Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale \square Résidence secondaire \square
Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine 🔲 Garage 🔲 Véranda 🔲 Abri de jardin 🗖
Autres annexes à l'habitation :
Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées 🗆 Résidence pour étudiants 🗖 Résidence de tourisme 🗖
Résidence hôtelière à vocation sociale \square Résidence sociale \square Résidence pour personnes handicapées \square
Autres, précisez :
Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

1 pièce _____ 2 pièces _____ 3 pièces _____ 4 pièces _____ 5 pièces ____ 6 pièces et plus _____

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt

Santé 🔲

Création de niveaux supplémentaires \square

Action sociale \Box

Culture et loisir

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est

situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

Transport ☐ Enseignement et recherche ☐

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : ___ ___

Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Ouvrage spécial

Surélévation \square

Extension

R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

			uriaces de plancher en m			
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie		101,17				101,17
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		101,17				101,17

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

6/17

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ on m²

Surface de plancher ³ en m ²							
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole						
forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
toi tiali e	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale			 	i			

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁴ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

⁵ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce. 6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des trayaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce

en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme)

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transfor mation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par

exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles 9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial)

5.7 - Stationnement
5.7 - Stationnement
Nombre de places de stationnement
Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet : Lucucu
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Adresse(s) des aires de stationnement :
Nombre de places :
Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions
Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet
de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
□ Démolition totale
☐ Démolition partielle
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis :
7 - Participation pour voirie et réseaux
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié- taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐
Nom : Prénom :
OU raison sociale :
Adresse: Numéro: Voie:
Lieu-dit :Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation	n connexe
Indiquez si votre projet : □ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une acment (IOTA) □ porte sur des travaux soumis à autorisation environnemental □ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de prote (informations complémentaires) □ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable □ se situe dans les abords d'un monument historique	e l'environnement (dérogation espèces protégées)
9 - Engagement du (ou des) demandeurs	
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les refournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévpitre premier du titre premier du livre premier du code de la cor l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette de ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisment.	vues par le chanstruction et de les règles d'actet de l'obligation demande servidement de l'obligation EREA INGENIERIE 10 place de la République - 37190 Azay-le-Rideau Tèl / Fax 102 47 26 88 16 E-mail contacto rea-ingenierie.com 3.A.R.L. au casital de 50 000 €
À AZAY-LE-RIDEAU Le: 08 fine 2020	Signature du (des) demandeur(s)
appliquer une autre protection au titre des monuments histo - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'u nale du patrimoine et de l'architecture; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe	ns le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit oriques ; s un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ; une demande de dérogation auprès de la commission régio-
Pour un permis d'aménager un lotissement :	
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.	Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées:	Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées:

Si vous êtes un particulier : la loi nº 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectifi-cation. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Tableau récapitulatif des parcelles concernées :

Projet et locaux techniques d'exploitation et de maintenance	Section	Parcelle n°	Adresse	Surface parcelle indicative (m²)	Surface local technique au sol (m²)
Parc photovoltaïque	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	
Poste de livraison	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	27,22
Local électrique n°1	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	14,79
Local électrique n°2	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	14,79
Local électrique n°3	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	14,79
Local électrique n°4	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	14,79
Local électrique n°5	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	14,79
Bâche incendie n°1	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	
Bâche incendie n°2	AM	42	Lieu-dit Forêt des Glénons 58260 La Machine	196 800 Emprise parc : env. 114 500	

BORDEREAU DE DÉPÔT DES PIÈCES JOINTES À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin

tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net
sint. \$24 643 613 00030 // croalf n° \$38674

PARC PHOTOVOLTAÏQUI

COMMUNE DE LA MACHINE DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE

37 190 Azay-ie-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € ET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tour



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

10/17

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
~	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<u>~</u>	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurat rieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	ion immobilière ou à l'int
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaura immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètr remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	tion immobilière ou sur u e d'un site patrimonial
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

¹ Se renseigner auprès de la mairi

l'environnement t. R. 431-16 a) du connementale, des 431-16 b) du code cura 2000 : 4-23 du code de e de l'urbanisme] e installation d'assair e l'urbanisme] impose la réalisation e réalisée et que le u dans un milieu à pr es le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
t. R. 431-16 a) du connementale, des 431-16 b) du code cura 2000 : 4-23 du code de e de l'urbanisme] e installation d'assair 16 d) du code de iques : e l'urbanisme] impose la réalisation e réalisée et que le u dans un milieu à pr as le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
onnementale, des 431-16 b) du code dura 2000 : 4-23 du code de e de l'urbanisme] e installation d'assair 16 d) du code de iques : e l'urbanisme] impose la réalisation e réalisée et que le u dans un milieu à pr as le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier
onnementale, des 431-16 b) du code dura 2000 : 4-23 du code de e de l'urbanisme] e installation d'assair 16 d) du code de iques : e l'urbanisme] impose la réalisation e réalisée et que le u dans un milieu à pr as le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier
431-16 b) du code dura 2000 : 4-23 du code de le de l'urbanisme] e installation d'assair 16 d) du code de liques : le l'urbanisme] impose la réalisation de réalisée et que le le l'urbanisme le réalisée et que le le l'urbanisme le réalisée et que le l'urbanisme l'artalisée et que le l'artalisée et que le l'artalisée et que l'artalisé	1 exemplaire par dossier
4-23 du code de e de l'urbanisme] e installation d'assair e 16 d) du code de iques : e l'urbanisme] impose la réalisation e réalisée et que le u dans un milieu à pros le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier
e de l'urbanisme] e installation d'assair e installation d'assair e 16 d) du code de iques : e l'urbanisme] impose la réalisation e réalisée et que le u dans un milieu à pr us le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier
iques : e l'urbanisme] impose la réalisation e réalisée et que le u dans un milieu à pr ns le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier
iques : e l'urbanisme] impose la réalisation e réalisée et que le u dans un milieu à pr ns le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier 1 d'une étude : 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier féserver : 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
impose la réalisation réalisée et que le u dans un milieu à pr ns le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier réserver: 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
impose la réalisation è réalisée et que le u dans un milieu à pr us le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier
u dans un milieu à pr ns le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier réserver : 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
u dans un milieu à pr ns le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier *Éserver: 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
ns le bâtiment [Art.	réserver : 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
ns le bâtiment [Art.	réserver : 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
ns le bâtiment [Art.	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier
nermique et, le cas	1 exemplaire par dossier
	1 exemplaire par dossier
	1 exemplaire par dossier
n et de l'habitation	
e zone de dangers :	
e vue de la sécurité 431-16 k) du code	1 exemplaire par dossier
sécurisé auquel ont	accès les véhicules de
artementale de la	1 exemplaire par dossier
,	
-16 m) du code de	1 exemplaire par dossier
	éfinitif et régulièrement 512-7-6 et L. 512-12-1 du
oollution au regard	1 exemplaire par dossier
5	

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

12/17

d'un l	tre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation etude des sols :	
	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
logen un se réalis	tre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalis nents par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du cod ecteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu ation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à de ifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	de de l'urbanisme] ou da ı dans lesquels, en cas
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
en te	otre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u enant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion male [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
de pla	tre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou d ancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s pation préfectorale :	
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS s de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnement	
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
Si vot	tre projet nécessite un défrichement :	
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
Si vot	tre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Si vot	tre projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par doss
	OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si vo	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Sivo	otre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet :
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le documen	t d'urbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants :	300 et 1 000 m² dans une
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	nique :
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si vo	tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
	us demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un loger	
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un ir plus de 2 ans :	
PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L code de l'urbanisme :	.151-29-1 et L .152-6 du
PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



DÉCLARATION DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU CALCUL DES IMPOSITIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin

tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net
sint. \$24 643 613 00030 // croalf n° \$38674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNE DE LA MACHINI DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE

37190 Azay-le-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € RET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Toı



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

15/17

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet							
ب ب					ш		
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N o de dossier			

urface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou d	être obligatoirement renseignées , qui des construction(s), hormis les surfaces de st	ationnement clos	es et couvertes (2bis) : .	101,17 _m
urface taxable creee des locaux clos et	couverts (2 bis) à usage de stationnement :			m
.2 - Destination des constructio	ns et tableau des surfaces taxables	(1)		
.2.1 - Création de locaux destine	és à l'habitation		1	
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Logouy à usage d'habitetion	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondair	re et leurs annexes (2)			
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)			1	
et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS Bénéficiant d'autres prêts aidés			
et leurs annexes (2)				
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation couvert. Pour la réalisation de ces travaux, loui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exit. 1.2 3 - Création ou extension de	Bénéficiant d'autres prêts aidés on principale, création d'un bâtimen bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? istante conservée?m². Q locaux non destinés à l'habitation	?	bre de logements exi	stants ?s Surfaces créées pour stationneme clos et couve
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés L.2.2 - Extension (8) de l'habitation de ces travaux, l'our la réalisation de ces travaux, l'oui \(\begin{array}{c} \text{Non} \equiv \\ \text{Si oui, lequel} \\ \text{Quelle est la surface taxable (1) exi2 3 - Création ou extension de} \\ Nombre de commerces de détail de	Bénéficiant d'autres prêts aidés on principale, création d'un bâtimen bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? istante conservée?m². Q	? Quel est le nom	éé Surfaces créée (1) hormis les su faces de station nement closes e	stants ?s Surfaces créées pour stationneme clos et couve
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés L.2.2 - Extension (8) de l'habitation de ces travaux, l'our la réalisation de ces travaux, lequel le est la surface taxable (1) ex2 3 - Création ou extension de Nombre de commerces de détail de 400 m² (9) Total des surfaces créées, y comp	Bénéficiant d'autres prêts aidés on principale, création d'un bâtimen bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? istante conservée?m². Q locaux non destinés à l'habitation ont la surface de vente est inférieure à ris les surfaces annexes	? Quel est le nom	éé Surfaces créée (1) hormis les su faces de statior nement closes e couvertes (2 bis	stants ?s Surfaces créées pour stationneme clos et couve
et leurs annexes (2) Nombre total de logements créés L.2.2 - Extension (8) de l'habitation couvert. Pour la réalisation de ces travaux, loui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exit. L.2 3 - Création ou extension de	Bénéficiant d'autres prêts aidés on principale, création d'un bâtimen bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? istante conservée?m². Q locaux non destinés à l'habitation ont la surface de vente est inférieure à ris les surfaces annexes s	? Quel est le nom	éé Surfaces créée (1) hormis les su faces de station nement closes e	stants ?s Surfaces créées pour stationneme clos et couve

		16/1	7

	16/1
Dans les exploitations et coopératives agricoles :	
Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes,	
héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de	
stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)	
Dans les centres équestres :	
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	
	Surfaces créées
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement	
Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :	
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :	m
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :	
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	41 990 m
1.4 – Redevance d'archéologie préventive :	
veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre	
au titre des locaux :	
au titre de la piscine :	
u titre des emplacements de stationnement :	
u titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	
u titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs :	
L.5 – Cas particuliers	
es travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préven	tion des Risques naturels,
echnologiques ou miniers? Oui 🗆 Non 🗖	
a construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiqu	es ou inscrit à l'inventaire
des monuments historiques ? Oui \(\subseteq \) Non \(\subseteq \)	
·	
- Versement pour sous-densité (VSD) (14)	
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la	a commune où vous construisez
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal	
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens	
a superficie de votre unité foncière :	-
a superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	
a valeur du m² de terrain nu et libre :	
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en ma	, , ,
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa c	late :
Diàssa à isindus salam la matura au la situation du musist.	
- Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :	
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vot	
	1 exemplaire par dos-
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	sier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vou	

F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dos-

17/17

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exe l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	onération prévue à
F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	er de l'exonération prévue à
F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pensez
F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'a patrimoine (19) :	rticle L. 524-6 du code du
F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

08 juin 1010

Nom et Signature du déclarant

EREA INGENIERIE

10 place de la Rédulvique - 37190 Azay-le-Rideau
Tél / Fax : 1+86 (0)2 4 1 26 88 16

E-mail : contactore la ingenierie.com
S.A.R.L. au carvial de 50 000 €
RCS Tours 514 673 596 00031 - APE 74908

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin

tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net
singl. #24 643 613 00030 // crool n° \$38674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNE DE LA MACHINE

MAITRE D'OUVRAGE



EREA INGENIERIE

37190 Azay-le-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € RET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Toı

N° 2017/100

058-200067700-20170926-2017_100-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 26 Septembre 2017 à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Nivernais, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize (Nièvre) ;

Présents:

Titulaires:

LE BRAS Jean-Noël, ROY Régine, VINGDIOLET Marie-Christine, CHEMANI Hacène, THEVENET Pascal, FONVERNE Jean-Marc, GAUTHERON François, BERNIGAUD René, TEYSSIER Dominique, MONNETTE Jean-Marie, LASSUS Alain, BARBIER Daniel, CAILLOT Daniel, NAUX Louis, CONCEPTION Monique, GOULET André, THEVENARD Pierre, SCHWARZ François, ESCURAT Elisabeth, FALLET Guy, MAZOIRE Guy, CHOPIN Bernard, AMIOT Guy, DELLA TOFFOLA Solange, SAURAT Jean-François, GAUCHER Noël, RAPIAT Michel, GATEAU Mireille, JAILLOT Annick, LONGO Orféo, ROUSSELIN Martine, GIRARD Pascal, VADROT Philippe, BUCH Corinne, ROUGET Nathalie, FOUBERT Delphine, GUYOT Justine.

Excusés: JULIEN Joëlle qui a donné procuration à ROY Régine, HOURCABIE Guy, COLAS David qui a donné procuration à TEYSSIER Dominique, BARBIER Roger, GUYOUX Nicole qui a donné procuration à LASSUS Alain, LOCTOR Roger qui a donné procuration à MONNETTE Jean-Marie, CORLAY Jean-Yves qui a donné procuration à CONCEPTION Monique, ROUSSAT Nicole qui a donné procuration à JAILLOT Annick, DAGUIN Bernard qui a donné procuration à AMIOT Guy, GERMAIN Jean-Claude, CHABANNES Marie-José qui a donné procuration à BARBIER Daniel.

Secrétaire de séance : DELLA TOFFOLA Solange.

Compte-rendu de l'exercice de délégations

Monsieur le Président, conformément à la délibération n° 2017/025 du Conseil Communautaire du 17 Janvier 2017 et à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte de l'exercice des délégations qui lui ont été confiées en matière de « signature contrats – conventions » :

- Objet : Signature d'une promesse de bail emphytéotique avec un industriel spécialisé dans le développement de projets d'énergies renouvelables :

Site : ZA du Four à Chaux (Decize)

Parcelle concernée : Varenne de Brain – AV n°112 et 127

Durée de la promesse de bail : 30 mois

Objet : Projet de centrale photovoltaïque au sol

Date de signature : 11 avril 2017

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2017 Application agréée E-legalite.com

058-200067700-20170926-2017_100-DE

- Objet : Signature d'une promesse de bail emphytéotique avec un industriel spécialisé dans le développement de projets d'énergies renouvelables :

Site : Forêt des Glénons (La Machine)

Parcelle concernée : Forêt des Glénons – AM n°42

Durée de la promesse de bail : 5 ans

Objet : Projet de centrale photovoltaïque au sol

Date de signature : 2 mai 2017

- Objet : Signature d'une promesse de bail emphytéotique avec un industriel spécialisé dans le développement de projets d'énergies renouvelables :

Site : Ancienne Décharge (La Machine)

Parcelle concernée : AM n°109-108 et 53

Durée de la promesse de bail : 5 ans

Objet : Projet de centrale photovoltaïque au sol

Date de signature : septembre 2017

 Objet : Signature d'un bail professionnel pour le local sis route de La Machine à Saint Léger des Vignes

Titulaire du bail : Patrice PERROT

Durée du bail : 6 ans

Date de signature : 1er août 2017

Montant : 2106€ TTC / trimestre

Objet : Dépôt dossier dans le cadre de l'appel d'offre « Biomasse » de la CRE5

Nature de la consultation : Famille 1 Bois Energie – 2ème période Nature du projet : Cogénération avec production de pellets Date de dépôt : 31 août 2017 (Loyer 2 106 € par trimestre)

Après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, le Conseil prend acte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Fait à Decize, le 27 Septembre 2017

Certifié exécutoire par le Président,

compte tenu de la transmission

en Préfecture le 2 8 SEP. 2017

et de la publication le 2 8 SEP. 2017

Le Président

Le Président,

J.N. LE BRAS

PC1. PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin

tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net
sint. \$24 643 613 00030 // croelf n° \$38674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNE DE LA MACHINE DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE :



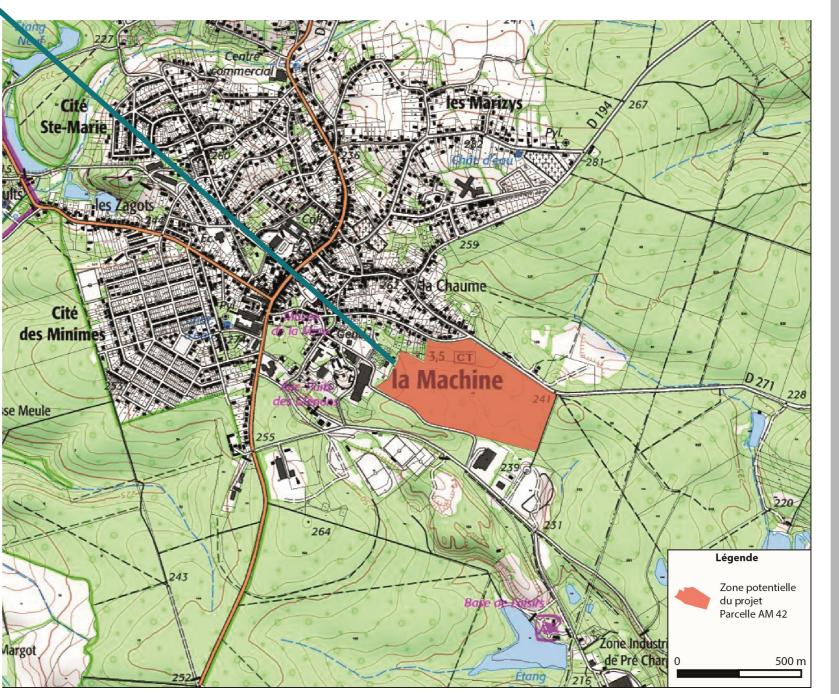
EREA INGENIERIE

37190 Azay-le-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € T 514 673 896 00031 - 514 673 896 BCS Tou

LEGENDE:

PC1





SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin
tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms/9 msarchi.net
signt 924 643 613 00030 // cmelf n° \$18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MACHINE

COMMUNE DE LA MACHINE DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE:



EREA INGENIERIE 10. place de la République

77, piace de la republique 37190 Azay-le-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € BET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS To

LEGENDE:



Zone potentielle du projet Parcelle AM 42

N 0 500 m

CARTE DE SITUATION

PC1

PAGE 19 / 58



SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin

tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net
sind. \$24 643 613 00030 // crost n° \$38674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MACHINE

COMMUNE DE LA MACHINE DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE :



EREA INGENIERIE

37190 Azay-le-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € RET 514 673 896 00031 - 514 673 896 RCS Tou

LEGENDE:



Zone d'implantation potentielle du projet

 \bigcap^{N}

0 _____100 m

VUE AERIENNE

PC1

PAGE 20 / 58



PC2. PLANS DE MASSE AU 1/2500ÈME

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture 23 rue Hoche 93500 Pantin tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms/ @ msarchi.net sint. \$24 643 613 00030 // cross n° \$38674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNE DE LA MACHINE DEPARTEMENT DE NIÈVRE

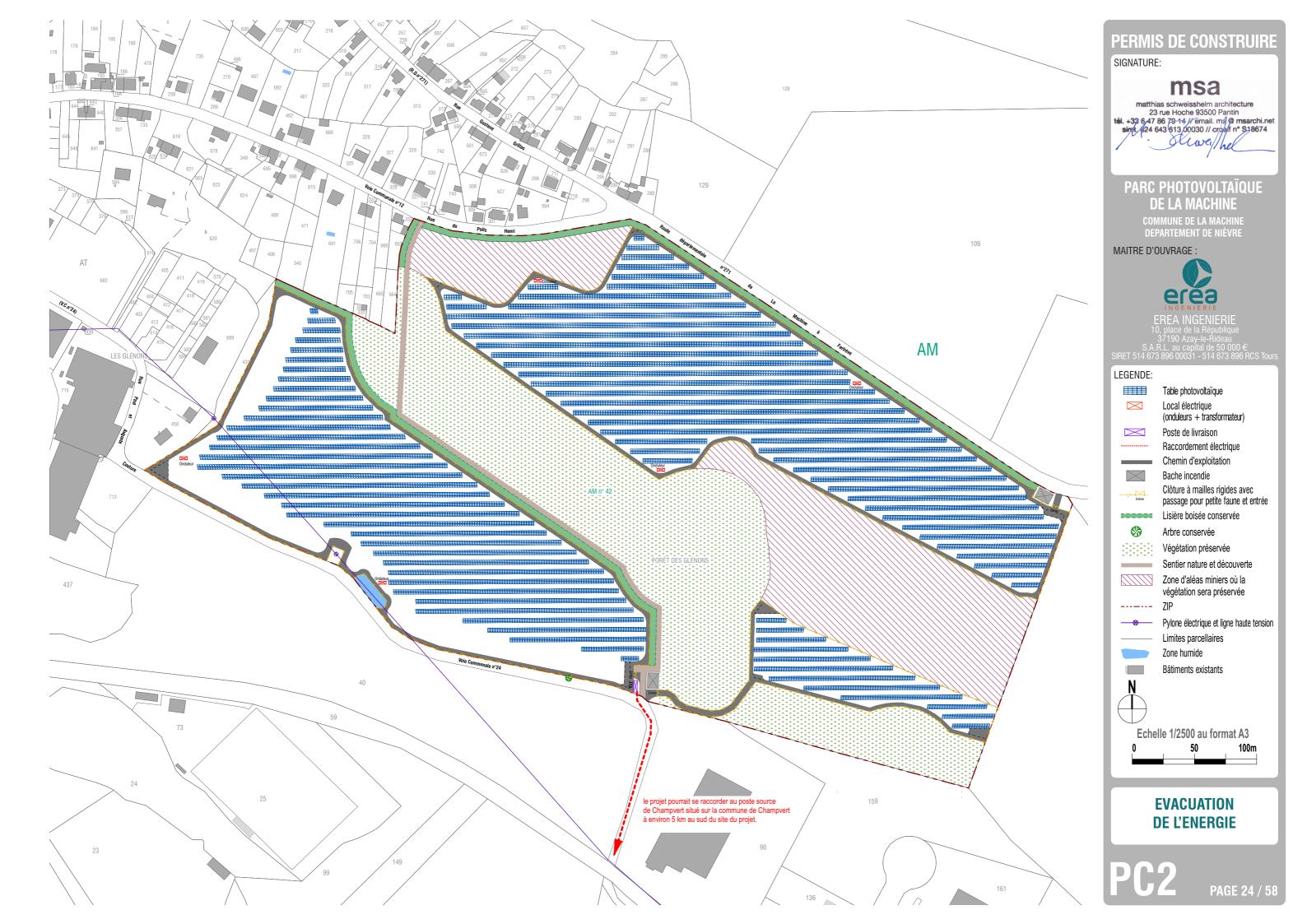
MAITRE D'OUVRAGE



EREA INGENIERIE

37190 Azay-le-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € 514 673 896 00031 - 514 673 896 80S Tou





PC2. EMPRISES AU 1/1000ÈME ET 1/500ÈME

PERMIS DE CONSTRUIRE

SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin

tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net
singt \$24 643 613 00030 // cropelf n° \$18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNE DE LA MACHINE DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE



EREA INGENIERIE

37190 Azay-le-Rideau S.A.R.L. au capital de 50 000 € T.514 673 896 00031 - 514 673 896 BCS Tou



SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture 23 rue Hoche 93500 Pantin tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net sint. 24 643 613 00030 // croaf n° \$18674 Hewe//hel

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MACHINE

DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE



LEGENDE:

Table photovoltaïque

Local électrique (onduleurs + transformateur)

Poste de livraison \geq

Chemin d'exploitation

Bache incendie Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée

Lisière boisée conservée

Arbre conservée

Végétation préservée

Sentier nature et découverte Zone d'aléas miniers où la

végétation sera préservée ZIP

Pylone électrique et ligne haute tension

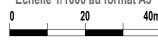
Limites parcellaires

Zone humide

Bâtiments existants



Echelle 1/1000 au format A3



EMPRISE 1

PAGE 26 / 58







SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture 23 rue Hoche 93500 Pantin tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net sint. 24 643 613 00030 // croaf n° \$18674 Stewa//hel

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MACHINE

DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE



LEGENDE:

Table photovoltaïque Local électrique

(onduleurs + transformateur)

 \geq

Poste de livraison Chemin d'exploitation

Bache incendie Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée

Lisière boisée conservée

Arbre conservée

Végétation préservée

Sentier nature et découverte

Zone d'aléas miniers où la végétation sera préservée

ZIP

Pylone électrique et ligne haute tension

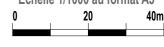
Limites parcellaires



Bâtiments existants

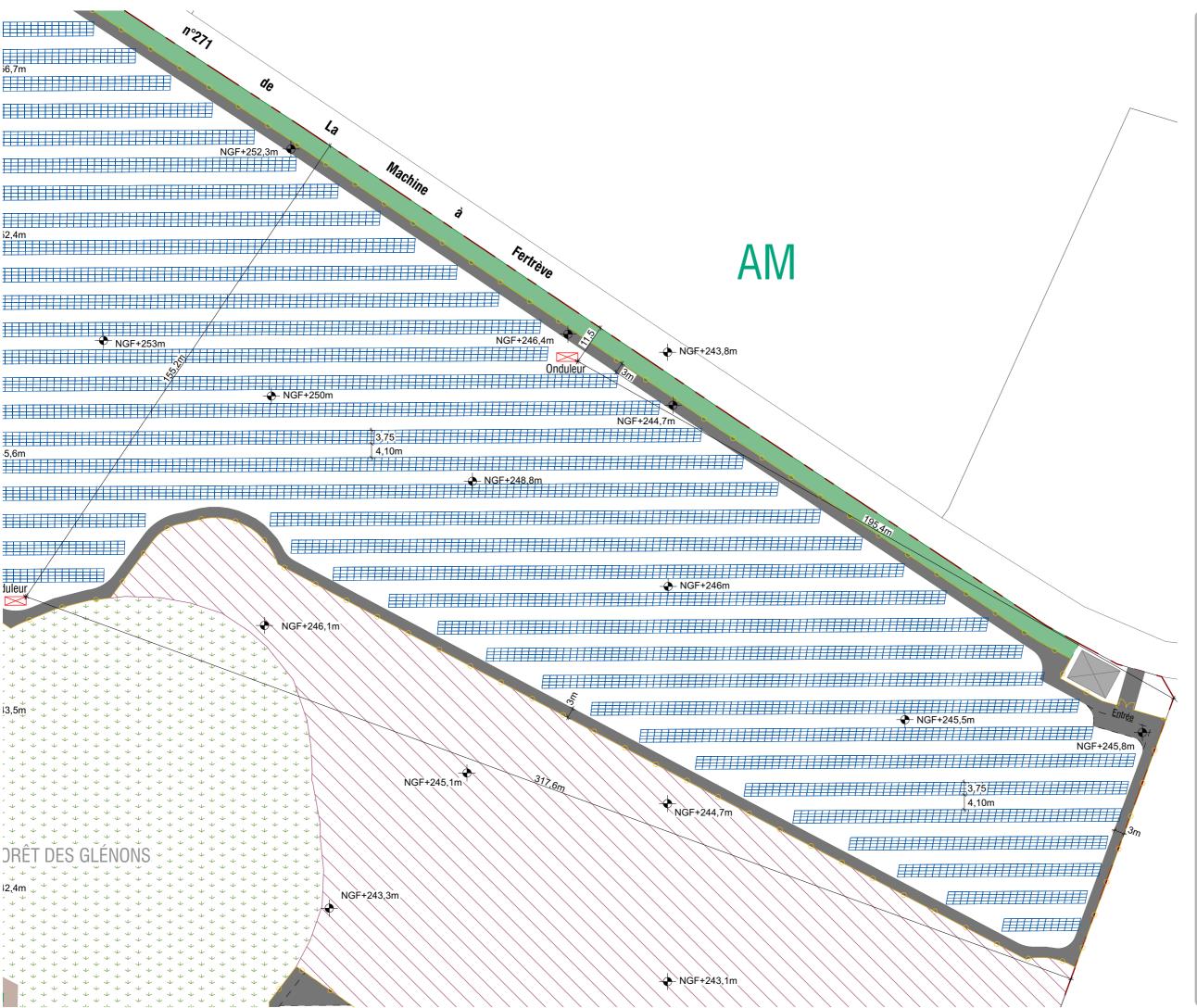


Echelle 1/1000 au format A3



EMPRISE 4

PAGE 29 / 58



SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture 23 rue Hoche 93500 Pantin tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms @ msarchi.net sint. 24 643 613 00030 // croaf n° \$18674 Stewer/hel

PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA MACHINE

DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE



LEGENDE:

Table photovoltaïque

> Local électrique (onduleurs + transformateur)

Poste de livraison \geq

Chemin d'exploitation

Bache incendie

Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée

Lisière boisée conservée

Arbre conservée

Végétation préservée

Sentier nature et découverte

Zone d'aléas miniers où la végétation sera préservée

ZIP

Pylone électrique et ligne haute tension

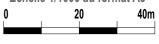
Limites parcellaires

Zone humide

Bâtiments existants



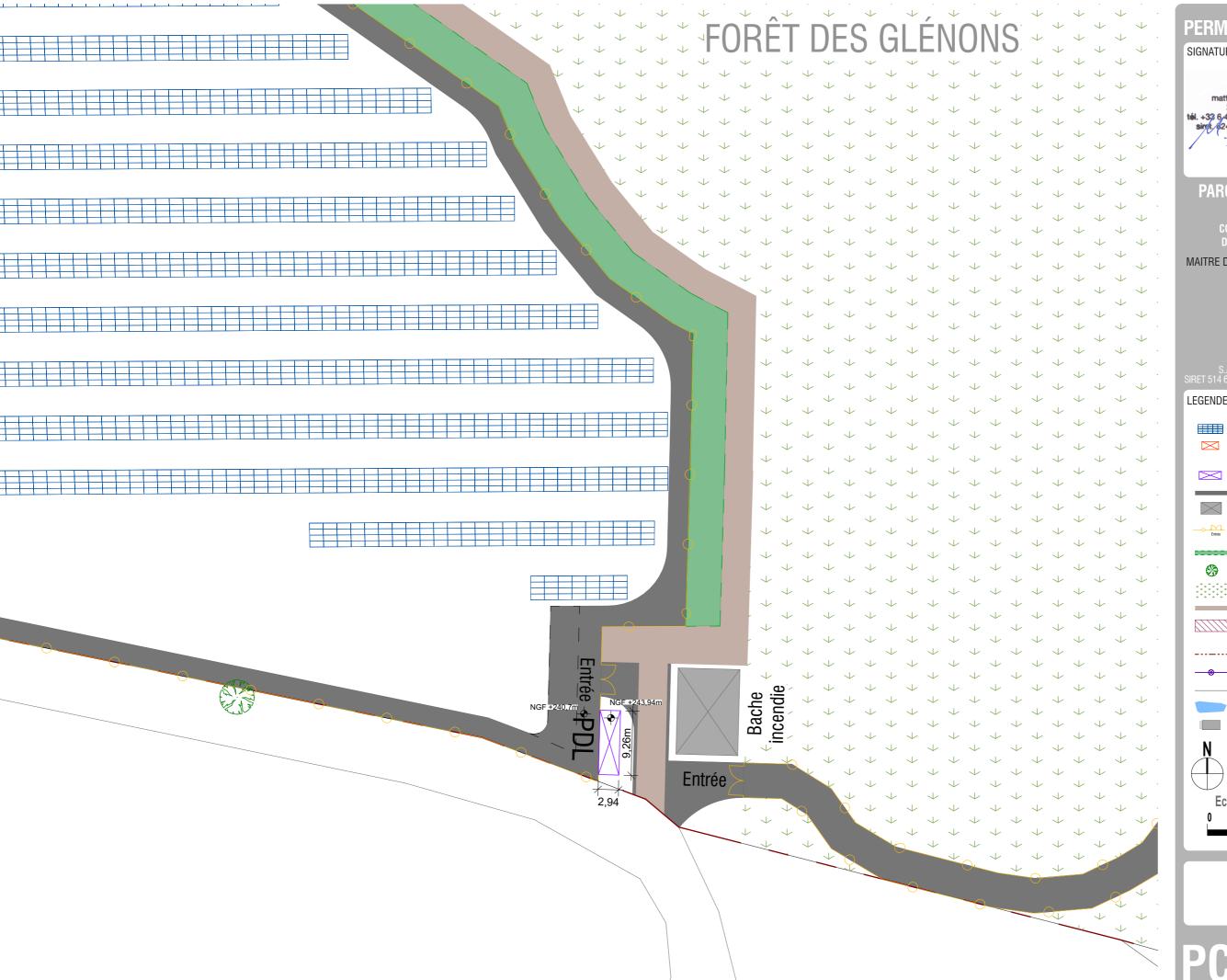
Echelle 1/1000 au format A3



EMPRISE 5

PAGE 30 / 58





msa

matthias schweisshelm architecture
23 rue Hoche 93500 Pantin
tél. +33 6,47 86 79 14 // @mail. ms/ @ msarchi.net
sint/ %24 643 613 00030 // crossif n° \$18674

PARC PHOTOVOLTAÏQUE **DE LA MACHINE**

COMMUNE DE LA MACHINE DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE :



LEGENDE:

Table photovoltaïque

Local électrique (onduleurs + transformateur)

Poste de livraison

Chemin d'exploitation Bache incendie

Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée

Lisière boisée conservée

Arbre conservée

Végétation préservée

Sentier nature et découverte Zone d'aléas miniers où la

végétation sera préservée

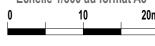
Pylone électrique et ligne haute tension Limites parcellaires

Zone humide

Bâtiments existants

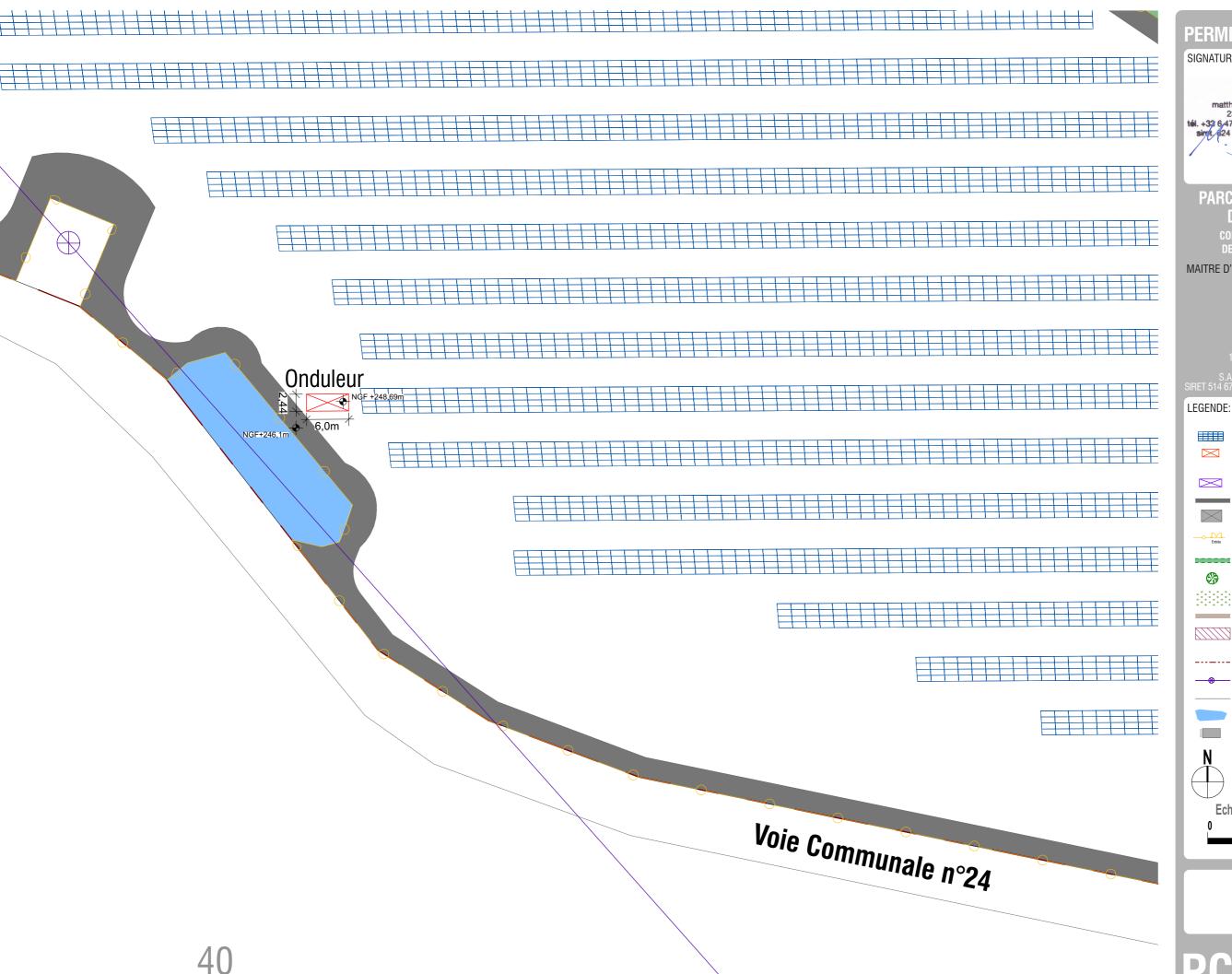


Echelle 1/500 au format A3



EMPRISE 7

PAGE 32 / 58



SIGNATURE:

msa

matthias schweisshelm architecture 23 rue Hoche 93500 Pantin tél. +33 6,47 86 79-14 // email. ms/ @ msarchi.net sint, s24 643 613 00030 // cnyaft n° \$18674 Stewe//hel

PARC PHOTOVOLTAÏQUE **DE LA MACHINE**

COMMUNE DE LA MACHINE DEPARTEMENT DE NIÈVRE

MAITRE D'OUVRAGE:



Table photovoltaïque

Local électrique (onduleurs + transformateur)

Poste de livraison Chemin d'exploitation

Bache incendie

Clôture à mailles rigides avec passage pour petite faune et entrée

Lisière boisée conservée

Arbre conservée

Végétation préservée Sentier nature et découverte

Zone d'aléas miniers où la végétation sera préservée

ZIP

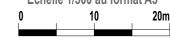
Pylone électrique et ligne haute tension

Limites parcellaires Zone humide

Bâtiments existants



Echelle 1/500 au format A3



EMPRISE 7